

DÉCISION GÉNÉRALE n° 01/2026
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le directeur général de l'ANGDM,

Vu la loi n° 2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM),

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines,

Vu le décret n° 2004-1466 du 23 décembre 2004 modifié relatif à l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 10 novembre 2023, portant nomination de M. Laurent Bergeot en tant que directeur général de l'ANGDM,

Vu la décision n° 09/2024 du directeur général du 6 juin 2024 portant organisation de l'ANGDM,

D E C I D E

ARTICLE 1

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, en matière **d'engagement de la dépense**¹, délégation de signature est donnée, pour les dépenses inférieures à 3 000 € TTC, à :

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales (DRHAG)
M. Stéphane Salon, directeur des ressources humaines et des affaires générales. Pour les activités des ressources humaines, délégation est également donnée à : M. Mathieu Nybelen, directeur délégué au pilotage des ressources humaines. Pour les activités des affaires générales, délégation est également donnée à : Mme Séverine Joly ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sandrine Condracq ; Mme Flore Paszkiewicz ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antonio Ferri.
Direction des Systèmes d'Information (DSI)
M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information. Délégation est également donnée à : M. Thierry Delacroix ; M. Hervé Glemba.

¹ Tout achat, dès le premier euro est un achat public. Les seuils financiers s'apprécient sur la durée totale du marché. La présente décision vise les dépenses à l'exclusion de celles relatives à la rémunération, aux charges de personnel ainsi que toutes les autres dépenses liées à la gestion du personnel (cf. décision de délégation en matière de RH).

Direction de l'Accompagnement Sanitaire et Social (DASS)
Mme Fabienne Bardin, directrice de l'accompagnement sanitaire et social. Délégation est également donnée à : Mme Valérie Herbaut, directrice adjointe ; Mme Françoise Faucher ; Mme Kathy Jurkiewicz ; Mme Olivia Koffi ; Mme Marielle Notredame ; Mme Virgnie Reney ; Mme Virginie Sestu-Lancel ; Mme Marjorie Strychar.
Direction de l'Accueil et de la Satisfaction des Bénéficiaires (DASB)
Mme Catherine Griboval-Warneys, directrice de l'accueil et de la satisfaction des bénéficiaires. Pour les activités de la qualité, délégation est également donnée à : M. Florian Buire, responsable de la mission satisfaction des bénéficiaires.
Direction générale (DG)
Mme Tatiana Petrova-Lefilliatre, directrice de cabinet ; Mme Agnès Vazeilles, adjointe à la directrice de cabinet.
Délégués territoriaux (DT)
M. Maxime Fourmann, délégué territorial Est ; Mme Catherine Griboval-Warneys, déléguée territoriale Nord. Pour les activités de la délégation territoriale Grand Sud, délégation est également donnée à : Mme Catherine Frère.

ARTICLE 2

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, **en matière de certification du service fait, de liquidation et d'ordonnancement**, la délégation de signature est donnée à :

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales (DRHAG)
M. Stéphane Salon, directeur des ressources humaines et des affaires générales. Pour les activités des ressources humaines, délégation est également donnée à : M. Mathieu Nybelen, directeur délégué au pilotage des ressources humaines ; Mme Sophie Delattre, responsable des relations individuelles et collectives ; Mme Séverine Pessez, responsable paie et SIRH ; M. Stephen Vienne. Pour les activités des affaires générales, délégation est également donnée à : Mme Mireille Bard ; Mme Ghislaine Bonnot ; M. Hervé Capelle ; Mme Sandrine Condracq ; Mme Virginie Di Natale ; M. Antonio Ferri ;

Mme Georgia Flaus ;
Mme Séverine Joly ;
Mme Marie-Sophie Lemarre ;
Mme Flore Paszkiewicz.

Direction des Systèmes d'Information (DSI)

M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information.

M. Thierry Delacroix ;
M. Hervé Glemba ;
M. Dominique Gravelines.

Direction de l'Accompagnement Sanitaire et Social (DASS)

Mme Fabienne Bardin, directrice de l'accompagnement sanitaire et social ;
Mme Valérie Herbaut, directrice adjointe de l'accompagnement sanitaire et social ;

Mme Jacqueline Beck ;
Mme Annelise Bernalicis ;
Mme Florence Collet-Fenetrier ;
Mme Françoise Faucher ;
Mme Kathy Jurkiewicz ;
Mme Marielle Notredame ;
Mme Virgnie Reney ;
Mme Virginie Sestu-Lancel ;
Mme Marjorie Strychar.

Direction de l'Accueil et de la Satisfaction des Bénéficiaires (DASB)

Mme Catherine Griboval-Warneys, directrice de l'accueil et de la satisfaction des bénéficiaires.
Pour les activités de la qualité, délégation est également donnée à :
M. Florian Buire, responsable de la mission satisfaction des bénéficiaires.

Direction Générale (DG)

Mme Tatiana Petrova-Lefilliatre, directrice de cabinet ;
Mme Agnès Vazeilles, adjointe à la directrice de cabinet ;

Mme Souad Daho ;
Mme Wanda Gomolka.

Direction des Services Financiers (DSF)

Mme Stéphanie Lemarchand, responsable du service financier ;
M. Xavier Guyot ;
M. Matthieu Mansouri ;
Mme Christy Méjean ;
Mme Cécile Roussette.

ARTICLE 3

Toutes les délégations antérieures et relatives aux domaines cités ci-dessus, sont abrogées.

ARTICLE 4

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

Fait en un exemplaire original

A Paris, le 12 avril 2026

Le Directeur général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal line extending to the right.

Laurent Bergeot